



Le +syndical

# Politique salariale 2011 : Transparence et clôture

Jeudi 8 mars 2012 s'est tenue la réunion annuelle sur la transparence de la politique salariale dont le but est de vérifier l'application des dispositions de l'accord salarial en 2011.

Pour rappel, la CFE-CGC n'était pas signataire de l'accord salarial pour les cadres.

## 1/ Rappel Politique Salariale 2011

**Non-Cadres :** budget signé 3%, budget distribué 3,09%

- **AG : 1,4%** au 01/01/2011 avec une clause de rendez-vous pour les salariés qui n'ont pas d'AI.
- **AI : 0,8%** au 01/01/2011 et **0,8%** au 01/06/2011 avec une AI mini fixée à 40€.
- Le salaire « plancher » est revalorisé à 1570€ au 01/01/2011.
- Accompagnement du passage au coefficient 270 hors politique salariale.

**Cadres I à IIIB :** crédit alloué 3%, crédit distribué 3,11% + 0,15% (pour financement des promotions de la position I à IIIB au titre du bilan de fin d'année 2010)

- Date d'effet : 1/01/2011
- **AI = 3%** avec un mini de **80€** pour les salaires < à 5000€ et **150€** pour les salaires > à 5000€
- **Garantie de Progression Salariale (GPS) = 80%** de l'évolution cumulée de l'inflation sur 2010 et 2011 pour les cadres n'ayant pas eu d'AI sur cette même période: 71 cadres sont éligibles à cette mesure et pourraient bénéficier d'une augmentation de 133€ en moyenne.

**Cadres IIIBEX à IIIC :** crédit alloué 3%, crédit distribué 3,03%

## 2/ Principaux chiffres de la Politique Salariale 2011

	TOTAL		FEMMES		HOMMES		+50 ANS	
	% bénéficiaires d'AI	Moyenne AI en €	% bénéficiaires d'AI	Moyenne AI en €	% bénéficiaires d'AI	Moyenne AI en €	% bénéficiaires d'AI	Moyenne AI en €
Non cadre	72,65	53	72,93	54	72,62	52	74,16	55
Cadre I à IIIB	79,41	157	79,22	155	79,46	157	81,78	156
Cadre IIIBEX à IIIC	85,11	242	80,95	247	85,48	242	84,14	242

Progression de la rémunération de plus de 2,5% : NC non forfaité 77,57%, NC forfaité 79,02%, Cadres 84,2%.

PROMOTIONS	Nombre	%
Non cadre	1816	18,91
Passage de non cadre à cadre	140	1,46
Cadre I à II	61	29,33
Cadre II à IIIA	286	13,03
Cadre IIIA à IIIB	94	4,42
Cadre IIIB à IIIBEX	23	3,36

### 3/ Clause de Rendez-vous / Bilan de fin d'année

#### Non-Cadres : clause de rendez-vous

- Au moment de la négociation, les prévisions d'inflation retenues étaient celles du projet de la loi de finance 2011 à savoir 1,5%, or l'inflation constatée fin 2011 est de 2,4%. Une **mesure complémentaire de 0,9%** sera donc appliquée aux salariés (présents sur l'exercice 2011 et toujours présents en 2012) **qui n'ont pas eu d'AI en 2011**, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette mesure apparaîtra sur la paye de mars 2012 et concerne 3623 salariés non cadres pour Airbus en France.

#### Cadres : Bilan de fin d'année

- La clause de bilan de fin d'année prévoyait que les cadres bénéficieraient de la même SOMME globale que celle distribuée au titre de la clause de rendez-vous Non-Cadres.
- La **CFE-CGC** avait dénoncé cette clause injuste qui conduisait à accorder un % de rattrapage inférieur aux Cadres par rapport aux Non-Cadres. C'est une des raisons pour laquelle la **CFE-CGC** avait refusé de signer l'accord cadre.
- Constatant aussi cette inégalité de traitement, la Direction s'est finalement résolue à revenir sur ce dispositif. Comme en 2011, une mesure d'un NIVEAU identique à celui des Non-Cadres sera appliquée dans le cadre de la politique salariale 2012 servant au financement des promotions.

#### Considérations CFE-CGC :

- De manière générale, la **CFE-CGC** a constaté l'application de la politique salariale 2011.
  - Le nombre de salariés ayant bénéficié d'AI est en hausse ainsi que la valeur moyenne des AI
- La **CFE-CGC** souligne les efforts qui ont été faits pour les séniors et l'application de l'accord Hommes-Femmes.
- **MAIS** la **CFE-CGC** a rappelé que l'accord **non cadre** de la politique salariale 2011 stipulait que: « le personnel ATAM fera l'objet d'une attention particulière en terme de déroulement de carrière ». Les informations proposées lors de la réunion ne démontrent pas l'application de cette mesure. La **CFE-CGC**, seule, a dénoncé cette situation et s'attachera à ce que cette clause soit réellement appliquée en 2012. Pour information :
  - promotions des techniciens : 17,95% en 2011, 19,56% en 2010, 14,1% en 2009
  - promotions des administratifs : 14,37% en 2011, 13,6% en 2010, 11% en 2009
- Pour la population **Cadre**, le report sur 2011 du complément lié à la clause « de bilan de fin d'année 2010 » a permis une augmentation significative du financement des promotions en sus de la politique salariale .
- La **CFE-CGC** note favorablement que sa revendication pour une clause de « bilan de fin d'année 2011 » équitable soit finalement entendue. Hélas il aura fallu une non signature et attendre la clôture de l'exercice 2011 pour l'obtenir. Elle permettra, en 2012, de financer les promotions des cadres sans pénaliser le budget des AI. La **CFE-CGC** considère que les cadres méritent aussi une préservation de leur pouvoir d'achat, même si le budget dégagé n'est pas reversé en tant que tel mais différé sur l'année suivante pour répondre à la problématique du financement des promotions.

**La première réunion de la politique salariale 2012 aura lieu le 26 mars 2012.**

Toulouse, le 12 mars 2012.